



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Résolution visant à s'opposer à la décision de l'ACG attribuant une subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux

Séance du Conseil municipal du mardi 17 octobre 2017

Considérant :

Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;

Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;

La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône,

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 8 oui, 7 non et 1 abstention

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de F 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

Projet de résolution du bureau du Conseil municipal du 10 octobre 2017, porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017, déposé par :

Sonia GATTI
Présidente

Frédéric LUYET
Vice-président

Anne-Catherine HURNY
Membre

